

# PRISE EN CHARGE DES MÉDICAMENTS COUTEUX EN SOINS MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION SMR (EX-SSR)

## LISTE EN SUS, ACCÈS PRÉCOCE ET COMPASSIONNEL



1er  
Juillet  
2023

Période transitoire de mise en oeuvre  
année 2023

S1  
2023

Mise en œuvre de la  
liste en sus SMR  
01/07/23

S2  
2023

2024

	Etablissements publics/ESPIC (ex DAF)	Etablissements privés (ex OQN)	Etablissements publics/ESPIC (ex DAF)	Etablissements privés (ex OQN)	Etablissements publics/ESPIC (ex DAF)	Etablissements privés (ex OQN)
<b>Molécules onéreuse TC-SSR</b>	Déclaration des médicaments inscrits sur la liste MO TC SSR FICHCOMP MED PEC dans la limite de l'enveloppe nationale		Régularisation possible dans la limite de l'enveloppe nationale FICHCOMP MED		STOP	
<b>LES SMR</b>			Déclaration des médicaments inscrits sur la liste en sus SMR FICHCOMP MED PEC « à l'euro l'euro »		FICHCOMP LES SMR	RSF-H + bordereau S3404 PEC « à l'euro l'euro »
<b>LES MCO</b>	Déclaration des médicaments inscrits sur la liste en sus MCO FICHCOMP MED PEC dans la limite de l'enveloppe nationale		FICHCOMP MED PEC « à l'euro l'euro »		FICHCOMP LES	RSF-H + bordereau S3404 PEC « à l'euro l'euro »
<b>AAP AAC CPC</b>	Déclaration des médicaments inscrits sur la liste des AAP ou la liste AAC/CPC FICHCOMP APAC PEC dans la limite de l'enveloppe nationale		Régularisation possible dans la limite de l'enveloppe nationale FICHCOMP APAC		FICHCOMP APAC	RSF-H + bordereau S3404 PEC « à l'euro l'euro »

Liens utiles ATIH

- Notice technique ATIH ATIH-485-07-2023
- Format des fichiers de transmission PMSI 2023

Référentiels nationaux

Mensuels

Référentiel LES SMR Ministère

Référentiel LES MCO Ministère

Référentiels AAP et AAC/CPC Ministère



En 2024, dans l'attente de l'adaptation des systèmes d'information, l'enregistrement de l'indication est non bloquante pour la valorisation sur le secteur SMR



Arrêt de la prise en charge des traitements intercurrents pour les établissements privés (ex OQN) au 31/12/2023